

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Valdivienne se sont exceptionnellement réunis dans la salle polyvalente de Salles-en-Toulon en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de Conseillers municipaux présents : 20

Date de la convocation du conseil municipal : 25.05.2022

Date d'affichage de la convocation : 25.05.2022

Présents : MM Claudie BAUVAIS, Philippe PAPUCHON, Sylvie ROY, Robert BENOIST, Sandrine MORISSET, Joël FAITY, Béatrice DARRAS, Patricia BOILEAU, Benoît BOULET, Isabelle MIGNERE, Sophie DEVAUX, Nathalie BROUARD, Thomas MESMIN, Mikaël RABIS, Yohan TORNAIS, Eve BOURGOIN, Elodie RANGER, Gwénola DOARE, Renaud GAUD, Denis GERMANEAU

Absentes non excusées : M^{me} Christelle COUDRAY,

Absents excusés : M. Claude PUISAIS avec un pouvoir à Mme ROY

Secrétaire de Séance : Isabelle MIGNERE

En l'absence de madame le maire, retenue sur une autre réunion et qui arrivera un peu plus tard, l'ouverture de la séance est faite par madame MORISSET adjointe à la jeunesse afin d'aborder le 1^{er} sujet à l'ordre du jour : la présentation des projets du conseil communal des jeunes aux élus.

Elle remercie leurs parents d'être venus nombreux et donne la parole à monsieur Sylvain FEUILLADE, de la Fédération des Œuvres Laïque, qui anime le conseil communal des jeunes et fait un point de la situation.

Tour de table pour une présentation des conseillers municipaux et de leurs fonctions qui peuvent être les interlocuteurs des jeunes selon les commissions concernées par les projets.

PRESENTATION DES DIFFERENTS PROJETS DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES PAR SES ELUS

1ère présentation

Ce groupe souhaite mettre en œuvre un projet de sensibilisation à la protection des animaux sur la commune, avec pour objectif le financement de deux panneaux signalétiques au rond-point de l'école des Genêts.

Il a prévu de faire une animation lors de la fête nationale du 23 juillet à Valdivienne afin de récolter des fonds et aura ce jour-là le concours de 3 associations, La MARAF, maison de retraite pour animaux, CANICOOL qui fait de la cani-rando et du conseil sur l'éducation des chiens et enfin les Chats de la rue qui prend en charge les chats errants et fait des campagnes de stérilisation en coopération financière avec la commune et l'association 30 millions d'amis.

Il espère voir son projet aboutir avant la fin de l'année

Accord de principe du conseil municipal favorable à l'unanimité.

2ème présentation

Ce groupe travaille sur le projet de construction d'un city stade à Valdivienne qui serait un lieu de convivialité à partager entre amis. Plusieurs pistes en cours pour le choix du terrain où pourrait s'installer ce city stade et recherches de partenaires. Le plateau sportif actuellement mis à leur disposition les mercredis, les week-ends et durant les vacances ne répond pas entièrement à leurs envies. Ils souhaiteraient un terrain, idéalement situé à côté de la Maison Bleue avec un revêtement synthétique car c'est moins d'entretien qu'une pelouse. Les élus attirent leur attention sur les nuisances occasionnées au voisinage. Une enquête sous forme de questionnaire sera proposée à la population afin de prendre en compte leurs remarques.

Le coût estimé du projet est de l'ordre de à 70 000 € à 80 000 € environ. D'autres aménagements seront envisagés mais par modules pour des équipements annexes tel qu'un skate-park ...

Leur premier objectif reste la création du city stade avant la fin du mandat et de trouver des partenaires pour le financement.

Madame MORISSET sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet. Avis de principe favorable au projet selon le financement : il convient de trouver le lieu, de faire un chiffrage et de solliciter une subvention.

Monsieur GAUD indique qu'avant d'aller plus loin il faut d'abord les retours des questionnaires. Peut-être un peu tôt pour que le conseil municipal se prononce.

Monsieur FAITY souhaite savoir pourquoi le plateau des Genêts ne serait pas utilisé avec des aménagements. Les porteurs du projet estiment qu'il y a plus d'enfants à Saint Martin et qu'il serait plus facile pour eux d'aller à côté de la Maison Bleue plutôt qu'aux Genêts. Un parent présent dans la salle indique que le site des Genêts est assez isolé et donne le sentiment de moins de sécurité, qu'il serait plus enclin à laisser l'enfant y aller s'il était situé dans une zone d'habitat. L'objectif est de finir le projet avant la fin du mandat

Avis favorable unanime du conseil à la poursuite du projet qui reste encore à travailler.

3ème présentation

Ce groupe présente un projet social en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale avec deux objectifs :

- La création d'un jardin potager dont la récolte serait distribuée aux bénéficiaires de la distribution alimentaire. Le devis estimé est de 49,42 € pour les achats auquel s'ajoutera le concours d'un agent des services techniques,
- L'animation d'un café causerie, sous la halle à côté de la salle des fêtes, pour améliorer la convivialité durant la distribution alimentaire avec un café ou un jus de fruit offert. Cette opération est déjà prévue pour juin et juillet 2022

Madame DARRAS, adjointe CCAS indique que les trois jeunes porteuses de ce projet sont déjà venues à de précédentes distributions. Cette action est aisée à mettre en place et a déjà été budgétée au niveau du CCAS.

Les élus :

- s'enquière du lieu choisi pour le jardin potager? Il existe déjà un espace près du cimetière de Salles-en-Toulon qui conviendrait mais qui n'est pas clôturé.
- les questionnent au sujet de l'entretien de ce potager ? Les trois filles feraient l'arrosage à tour de rôle mais n'ont pas davantage avancé dans la réflexion. Il leur est suggéré de proposer aux bénéficiaires ou à des bénévoles de s'initier au jardinage et de participer à l'entretien du potager. Egalement inciter la population à faire des dons en cas d'excédents de récoltes.
- attirent leur attention sur des vols éventuels de la récolte et de plus s'il est partagé ce jardin serait accessible à tous et pas uniquement aux bénéficiaires de la distribution alimentaire.

Le même type de projet existe déjà sur Saint Julien l'ars à plus grande échelle ; peut-être à visiter.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

Arrivée de monsieur MESMIN à 19 h 50

Arrivée de madame le Maire à 20 heures. Elle était en réunion avec le CNPE de Civaux et a appris que le redémarrage du site programmé les 8 et 14 janvier 2023. Il n'y aura pas d'impact fiscal sur la taxe foncière et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour les communes. En revanche au niveau communautaire il y aura un impact sur la CVAE 2023 qui sera en baisse ;calculé sur la revente d'électricité cette cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises aura encore un impact beaucoup plus important en 2024 et personne ne sait dire aujourd'hui s'il y aura un abondement de l'ETAT.

Pour la CCVG c'est un potentiel manque à gagner de 3 Millions d'euros. S'il n'est pas compensé ce sera douloureux pour les finances de la Communauté.

Après avoir fait adopter le compte rendu du précédent conseil qui n'appelait pas d'observations et qui a été adopté à l'unanimité, madame le Maire propose un ajout à l'ordre du jour pour une convention de mise à disposition gratuite du pavillon 6 les Genêts à l'association ART'CACIUS.

CENTRE DE GESTION 86 (CDG86) : CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCES, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Vu Le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique.](#)

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que :

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Conformément au décret n° 2020-256 [du 13 mars 2020](#) qui en fixe le cadre réglementaire, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein sa collectivité ou établissement public. Il est prévu que ce dispositif peut être confié au Centre de Gestion.

Aussi afin de permettre aux administrations concernées de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de Gestion de la Vienne propose de gérer pour leur compte, ce dispositif, par voie de convention.

Le dispositif comprend 3 étapes :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur la plateforme [signalement.net](#), ou via une ligne téléphonique dédiée ;
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'accompagnement de la collectivité à travers la rédaction d'un courrier d'alerte assorti de préconisations.

Le Centre de Gestion s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies et la neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs présumés des actes.

De son côté, la collectivité doit s'engager à rendre accessible ce dispositif aux agents, par un tout moyen.

Le Maire présente à l'assemblée ladite convention d'adhésion au dispositif de signalement qui a pour objet de déterminer les modalités mise en œuvre et de gestion du dispositif par le Centre de Gestion.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré autorise madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement que propose le Centre de Gestion de la Vienne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE GARTEMPE (CCVG) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UNE SALLE POUR ATELIERS NUMERIQUES A LA MMT

Madame le Maire expose au conseil que le cadre de l'exercice statutaire de ses compétences, la Communauté Communes Vienne Gartempe (CCVG) est amenée à apporter aux particuliers, associations ou entreprises une aide dans l'utilisation des outils numériques dans le cadre d'un plan de l'État qui vise à réduire la fracture numérique.

Quatre conseillers numériques seront présents deux demi-journées par mois dans chacune des communes de la CCVG. Ils proposeront des ateliers collectifs, suivis d'accompagnements individuels pour le maniement des ordinateurs, des smartphones ou encore des tablettes. Le programme des interventions est consultable sur le site internet de la CCVG et est disponible dans chaque mairie.

Ainsi, la présente convention a pour objet de mettre à la disposition de la CCVG une salle pour l'organisation de formations, ateliers et information sur le Numérique.

Le nombre de participants prévu varie en fonction du type de manifestation : il sera de 5 participants pour les ateliers sans compter les intervenants et sera variable pour les formations et informations.

Madame le Maire après avoir donné lecture du projet de convention le soumet à l'approbation du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à un vote à main levée et :

- Approuve la convention telle que présentée
- Autorise madame le Maire à signer cette convention

BONS D'ACHATS CHANTIERS JEUNES 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité la Communauté de Communes Vienne Gartempe (CCVG) pour la mise en place de chantiers jeunes dans le cadre des animations proposées aux jeunes de l'AJIV (Accueil Jeunes Intercommunal Valdivienne) âgés de 11 à 17 ans. La CCVG a donc programmé trois semaines d'ateliers « chantiers jeunes » pour 8 participants maximum par semaine. La semaine 1 sera de 5 jours et les semaines 2 et 3 seront de 3 jours seulement.

Les « chantiers jeunes » mis en œuvre sur les autres communes du territoire de la CCVG font, en fin d'été, l'objet d'une sortie collective gratuite pour les remercier de leur participation.

La commission jeunesse de Valdivienne souhaitait donc que tous les jeunes du territoire adhèrent au même projet de groupe plutôt que de faire un financement à part sous la forme d'un bon d'achat.

Or, la CCVG a demandé que la commune accompagne les jeunes, cette année encore, avec un bon cadeau car les décisions ont été prises tardivement et ne permettent plus de changer de contrepartie.

Aussi madame le Maire propose au conseil, en contrepartie du travail accompli par les adolescents, de reconduire le bon d'achat à raison de 12 € par matinée travaillée soit 60€ pour une semaine complète, proratisé pour une semaine incomplète ce qui représente une dépense prévisionnelle de 1056 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de rémunérer cette activité sous forme de carte cadeau, à choisir entre DECATHLON et CULTURA, d'un montant de 12 euros pour une journée de travail de 4 heures soit :
- 60 euros pour une semaine complète
- 36 euros pour une semaine de 3 jours

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCVG POUR EXPOSITION « LA PETITE REINE »

Madame le Maire expose au conseil que dans le cadre des animations culturelles de l'été une journée festive et populaire autour du vélo dénommée «la petite reine en fête » aura lieu le dimanche 9 juillet 2022

L'objectif est de mettre à l'honneur le vélo sous toutes ses formes et les cyclistes aussi bien les enfants que les adultes ; les sportifs et les randonneurs ; en milieu urbain ou rural ; dans une utilisation loisir ou au quotidien. La petite et la Grande histoire seront également présentes à travers des expositions thématiques. Au programme de 9h à 18h de multiples animations seront proposées. Cette manifestation se déroulera à Valdivienne, sur le site du Théâtre de Verdure des Genêts.

Madame le Maire propose que la commune soit partenaire de cette journée sous la forme d'une exposition, propriété des Amis de Raymond Poulidor et André DUFRAISSE (A.R.P.A.D), qui retrace l'épopée de Raymond POULIDOR sur le Tour de France.

Le devis de l'ARPAD s'élève à la somme forfaitaire de 1 000 € TTC comprenant le transport, l'installation, la mise à disposition.

Cette exposition entre dans le cadre des projets qui peuvent prétendre à une demande d'aide au titre du fonds culturel et patrimonial de la CCVG et la subvention pourrait donc être de 400 € soit une dépense de 600 € pour la commune.

Le dossier est soumis à l'approbation des élus ; compte tenu de leur appartenance à l'association organisatrice de la journée ou du lien de parenté avec des membres du bureau, mesdames DARRAS, MORISSET et RANGER ainsi que monsieur BENOIST, indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention

- Accepte le devis présenté pour bénéficier de l'exposition POULIDOR
- Sollicite l'attribution d'une subvention de 40% auprès de la CCVG, au titre du fonds culturel et patrimonial 2022
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Madame le Maire indique que l'association comité d'animation peut déposer une demande de subvention auprès de la CCVG au titre du fond thématique sport.

LOCATION LA CHAPELLE MORTHEMER : AUGMENTATION DE LA PROVISION SUR CHARGES

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°2016-061 du 13 juin 2016 fixant le montant de la provision sur charges à 80 € mensuel pour les charges de chauffage, d'eau et d'assainissement du logement communal sis 14 rue de la CHAPELLE-MORTHEMER

Au regard de l'augmentation régulière des tarifs d'électricité, d'eau et d'assainissement la provision ne suffit plus à couvrir cette charge et oblige à une régularisation importante pour le locataire qu'il ne peut assumer financièrement en un seul paiement. Aussi il est proposé d'augmenter le montant de la provision mensuelle à 110 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopte la proposition du Maire.
- Fixe la provision sur charges à 110 € mensuel en sus du loyer.
- Autorise madame le Maire à signer l'avenant correspondant

Monsieur GERMANEAU qui fait partie du comité syndical indique que lorsque la facture est arrivée il aurait fallu un courrier en plus pour expliquer cette augmentation liée à la procédure de lissage. L'eau n'a pas beaucoup augmenté, c'est l'assainissement qui a explosé.

Monsieur PAPUCHON confirme que la facturation de ce service a fait l'objet d'un lissage sur 5 ans pour harmoniser les tarifs des communes adhérentes.

Le point sur le SPANC : l'assainissement collectif est une sécurité mais coûte plus cher, ; lors de la dernière tranche de travaux c'est un coût d'environ 10 000 € par habitation qui a été supporté par la collectivité.

Dans les années 90 la politique était de faire un réseau unitaire pour nettoyer ce réseau ; aujourd'hui ce sont des volumes astronomiques à traiter et qui coûtent très cher,

Monsieur PAPUCHON indique également que pour l'assainissement du bourg de la CHAPELLE-MORTHEMER Eaux de Vienne voudrait se servir des anciens réseaux des logements Habitat de la Vienne.

CHOIX DES LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR PLACE DE SAINT-MARTIN

Monsieur PAPUCHON soumet au conseil un choix de lanterne pour l'éclairage du bourg de St Martin qui serait aussi l'option retenue pour le pôle commercial. Actuellement la Sorégies subventionne à 50% mais ne sait pas si cela durera.

Monsieur RABIS se demande s'il ne serait-il pas plus judicieux d'attendre le projet d'aménagement de l'espace du Clos Adler

Monsieur BENOIST indique que le gouvernement a bloqué les tarifs 2022 et qu'un déblocage est possible en 2023.

Monsieur GERMANEAU indique que la réduction d'intensité et le changement en LED a permis de compenser l'augmentation.

ACTUALISATION DU PRIX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES SABLIERES

Madame le Maire rappelle que parmi les travaux engagés en 2021 et réalisés dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes Vienne Gartempe (CCVG) figurait l'aménagement de la voirie rue des sablières et notamment la pose de bordures de trottoirs et la réfection de la chaussée.

Ces travaux débutés en toute fin d'année 2021 se sont prolongés au 1^{er} trimestre 2022 et ont subis une augmentation liée à la hausse conséquente des produits d'enrobés noirs et à une actualisation de la main d'œuvre de la CCVG ce qui a amené cette dernière à établir un devis complémentaire qui s'élève à 7 242.00 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valide le devis complémentaire.

Monsieur PAPUCHON présente le devis actualisé pour les travaux de voirie qui vont être réalisés par le SIMER rue de la Ligne du Tram et au hameau de TIRON. C'est une augmentation de 1 % soit une dépense de 17 385 euros TTC.

AXA : PROJET DE CONVENTION SANTE COMMUNALE

Madame le Maire expose au conseil qu'elle a été saisie par AXA France d'une proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » qu'elle annonce comme un projet social. Selon AXA cette proposition a pour objet de leur permettre de proposer leur complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles, en partenariat avec la commune.

Après examen du dossier et vote à main levée, le conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés moins une voix

favorable à la proposition :

- Considère qu'il s'agit d'un démarchage commercial et que ce n'est pas le rôle de la commune de servir d'intermédiaire
- Refuse de faire la promotion d'une compagnie d'assurance plutôt que d'une autre.
- Indique que si la compagnie d'assurance souhaite mettre en œuvre son offre à destination des habitants de la commune, elle peut faire la location d'une salle communale au tarif des locataires extérieurs à la commune

CONVENTION MISE A DISPOSITION GRATUITE LOGEMENT COMMUNAL N°6 LES GENETS

Madame MORISSET, adjointe à la vie associative, expose que dans le cadre du festival qui est organisé le 2 juillet l'association ART'CACIUS a demandé la mise à disposition du logement communal vacant, situé à côté du théâtre de verdure afin de s'en servir comme loge pour les artistes. L'association prendra en charge le ménage de ce logement et l'assurera pour son occupation ponctuelle.

Mme RANGER, présidente de l'association ART'CACIUS et monsieur RABIS membre de l'association ne prennent pas part au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte la mise à disposition gratuite et ponctuelle du logement sis 6 les Genêts
- Dit que l'association devra produire une assurance pour cette occupation ponctuelle
- Autorise madame le Maire à signer la convention correspondante

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- informe le conseil qu'elle a signé la convention avec AUDACIA pour la mise à disposition du logement communal à une famille ukrainienne.
- demande aux élus qui ont assisté au conseil d'école s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal : le P.V est conforme à la réunion
- signale l'assemblée générale de l'ADMR le 02 juin à 20 heures
- Assemblée générale de l'ACCA, messieurs MESMIN et GERMANEAU représenteront la collectivité, M. BENOIST s'enquière de l'avancement des travaux dans les nouveaux locaux ; les travaux vont démarrer.
- Le mobil home installé illicitement est parti mais a été remplacé par un camping-car ; une nouvelle procédure va être engagée si nécessaire car situé sur une zone agricole donc non autorisé.

Monsieur GERMANEAU:

S'enquiert du traitement des déchets lors de la fête de l'APE le 24 juin. La procédure est à revoir avec le SIMER pour les associations.

Monsieur BENOIST

Rappelle la situation à Chambon-Bas qui devient impossible en terme d'odeurs. M. FAITY a prévu leur enlèvement demain et le déplacement à la salle des fêtes de Saint Martin la Rivière ainsi que le démontage des panneaux.

Madame DOARE

Rappelle qu'elle attend le programme du 23 juillet et les photos des visuels antérieurs – c'est Elodie RANGER qui doit les lui fournir.

Monsieur BENOIST

A fait une reconnaissance des terrains de tennis de MORTHEMER pour une opération débroussaillage.

Madame BROUARD :

Signale un problème d'entretien du chemin derrière chez elle ; une intervention sera demandée aux Services Techniques.

Madame MORISSET :

Annonce la visite des amis allemands le 1^{er} week-end d'octobre à Valdivienne – préparation en cours avec le comité de jumelage.

Monsieur PAPUCHON :

Annnonce que la CCVG veut rétrocéder aux communes toutes les voiries des villages en agglomération – reprise de 7 kilomètres de voirie. Les panneaux d'agglomération resteront mais les villages seront déclassés. Monsieur GAUD se dit surpris que cela soit possible.

Madame RANGER :

Fait appel aux élus pour leur aide lors de la fête populaire du 23 juillet 2022.

MM Claudie BAUVAIS, Gwenola DOARE, Robert BENOIST, Sylvie ROY, Sandrine MORISSET, Elodie RANGER, Michael RABIS, Isabelle MIGNERE, Eve BOURGOIN, Sophie DEVAUX, Renaud GAUD, Denis GERMANEAU seront présents.

Madame ROY :

Demande quand est prévu l'installation des jardinières devant la Mairie ? L'intervention est planifiée pour demain.

Madame BOURGOIN :

Alerte sur les jeunes qui continuent de se baigner dans la Vienne au niveau du Clos Adler – madame le maire indique qu'elle fera remettre l'arrêté et un panneau baignade interdite sur le site.

Monsieur GAUD :

- Rue des sablières : il serait intéressant de végétaliser en pied de mur avant de faire le béton drainant ; à voir avec madame Edith GAULT
- Massif route de Chauvigny : la commission environnement avait décidé de le végétaliser mais il s'avère que c'est très bétonné – une partie seulement sera végétalisée et un béton drainant sera réalisé sur le reste. Attention problème de temps et de délai ; tant que le béton n'est pas fait les fleurs qui ont été achetées ne pourront être mises en place.

Monsieur PAPUCHON indique qu'il passera commande aux ETS LHUILLIER. A eu les doléances des riverains qui ne pas contents que ce soit végétalisés car ce n'est pas propre et pose des difficultés pour un arrêt minute en face de leur domicile.

Sur des gros travaux d'aménagement il faut associer les riverains.

Madame le Maire ajoute que pour le projet d'aménagement du parc du Clos Adler il faudra penser à faire une réunion avec les riverains.

Monsieur FAITY :

A fait procéder à l'expertise du marronnier du Clos Adler ; l'arbre n'est pas mort mais un peu malade et a besoin d'un haubanage. A un de devis de l'ONF de 1 080 euros pour le plan d'haubanage et attend le devis pour l'haubanage qui va avoisiner les 4 000 euros auquel s'ajoutera une visite de contrôle dans 2 ans environ pour 1 000 euros.

Le conseil demande de consulter également monsieur Quentin BROUARD pour un second avis et devis.

Madame POPULUS GOURRIER, qui est dans le public, demande la parole à madame le Maire qui la lui donne :

-revient sur la suppression de l'agglomération dans les villages et alerte sur les contraintes pour les habitants au regard du code de l'urbanisme.

- Cimetière de Salles-en-Toulon : demande que les agents des Services Techniques qui passent le rotofil dans les allées soient sensibilisés au respect de ceux qui reposent et des familles. A dû re nettoyer les tombes ; dit que si cela se reproduit une 4^{ème} fois elle fera faire un nettoyage par une entreprise spécialisée et enverra la facture à la commune.

Monsieur FAITY lui demande quels moyens elle propose pour nettoyer ? « Elle a payé une concession et veut un service ».

Madame MORISSET lui répond que dans sa commune de naissance le désherbage est fait par les propriétaires des concessions.

Madame BOURGOIN rencontre la même problématique à Saint Martin la Rivière et l'a déjà signalé.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 27 juin 2022.

La séance est close à 22h20.